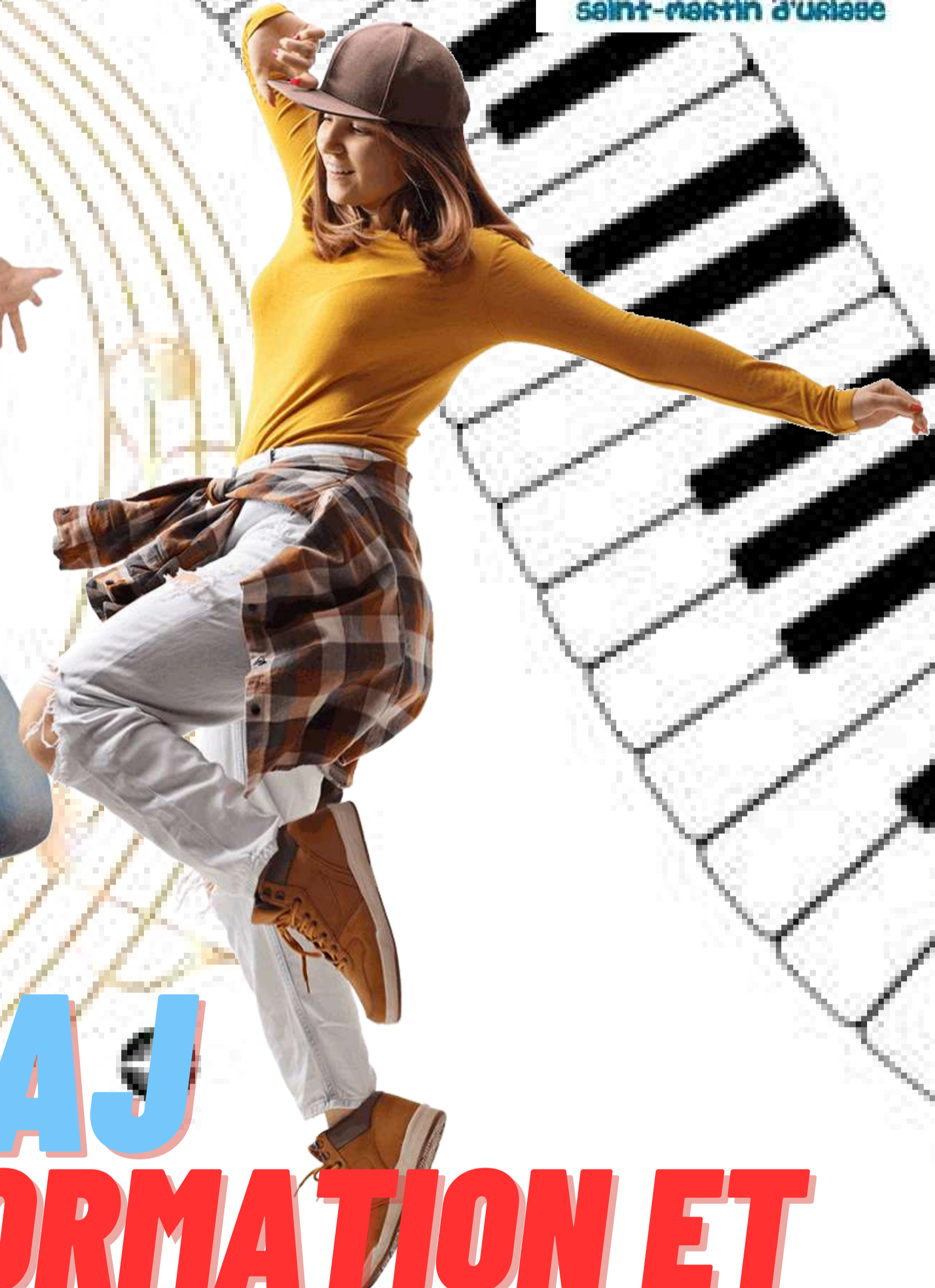


saint-martin
d'URIAGE



PIAJ
**POINT D'INFORMATION ET
D'ACCUEIL DES JEUNES**

*Brochure de présentation
et règlement intérieur*



Le service jeunesse est soutenu financièrement par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et par le département de l'Isère.



La commune de Saint-Martin d'Uriage est en partenariat avec les Francas qui développent une action éducative sur notre territoire et agissent dans plusieurs domaines : le conseil, l'accompagnement et l'évaluation des politiques éducatives, la production de ressources pédagogiques, la formation...

les francas

L'éducation en mouvement!

Secrétariat (mairie) :
04.76.59.77.24
Lundi, mardi, jeudi & vendredi
8h30-12h
14h30-17h
ou par mail:
service.jeunesse@mairie-smu.fr
Animateurs (PIAJ) :
04.76.59.07.09
Pendant les horaires d'ouverture du PIAJ

@servicejeunesse.smu

@jeunessmu
@jeunesse_smu

<http://mairie.saintmartinduriage.fr/jeunesse-2/>



SOMMAIRE



page 1 : **Le PIAJ, c'est quoi ?**

- les locaux
- L'équipe d'animation
- Le dispositif "Jeun's & motivés"

page 3: **c'est quand?**

page 4: **Nos actions**

- Présence dans les écoles, au collège et au lycée
- Prévention, santé et sécurité
- Aide et conseils vers l'emploi
- Uria'jeux
- Activités d'hiver "Découverte de la montagne et de la nature"
- Pass' jeunes citoyens
- Dispositif "Jeunes remarquables"

page 7: **Comment s'inscrire ?**

- L'inscription au service jeunesse
- La facturation

page 9: **Les règles de vie**

- Les sanctions

page 10: **La sécurité**

- La santé
- Les sorties
- Les autorisations

Le PIAJ, c'est quoi ?



- Une structure ouverte à tous les jeunes de 10 à 25 ans de Saint Martin d'Uriage et de son territoire.
- Un lieu d'accueil, de rencontre, d'écoute, d'échanges et de loisirs.
- Un espace pour élaborer et concrétiser ses projets, seul ou à plusieurs.

Exemples : organiser un festival de musique, proposer une manifestation sportive, élaborer un séjour...

- Ce lieu est ce que les jeunes veulent bien qu'il soit, en s'investissant dans son fonctionnement.
- Le service jeunesse est déclaré auprès du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES). Il est entièrement dédié à la jeunesse. Il coordonne et pilote, tout au long de l'année, des actions à destination des adolescents et des jeunes adultes.

Les locaux

- Le PIAJ se situe à la Richardière. Le local possède plusieurs espaces à disposition des jeunes :
- un espace de jeux de société
- un espace ping-pong, baby-foot & fléchettes
- un espace détente et bibliothèque
- un espace loisirs créatifs & bricolage
- un espace cuisine

Il se trouve également à proximité de terrains de jeux et de sports.



La Sécurité

LA SANTÉ

En cas de prise de médicaments, les parents devront les remettre à un responsable, avec nom et prénom de l'enfant. L'ordonnance médicale est obligatoire.

LES SORTIES

Le transport sur les lieux d'activité se fait généralement en minibus. Pour certaines activités, le service jeunesse peut faire appel à un prestataire pour bénéficier d'un transport en bus.

LES AUTORISATIONS

Le(s) représentant(s) légal(aux) s'engage(ent) à respecter les termes du règlement intérieur et à en accepter les conditions suivantes :

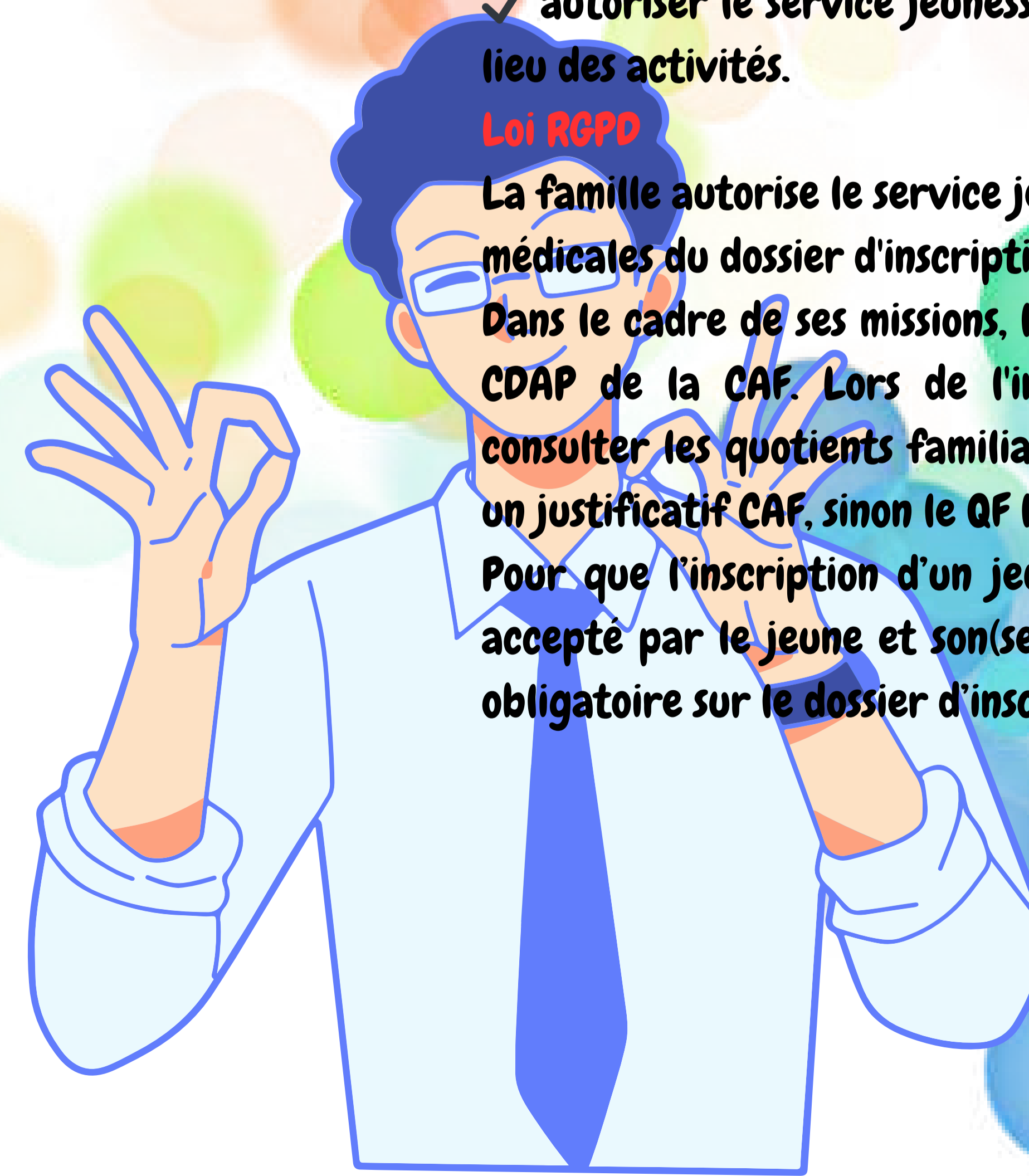
- ✓ autoriser le jeune à participer à toutes les activités du service jeunesse
- ✓ reverser au service jeunesse le montant des dépenses engagées pour le transport ou le traitement en cas de maladie ou d'accident de l'enfant
- ✓ autoriser le service jeunesse à envoyer des informations sur leur adresse électronique
- ✓ autoriser le service jeunesse à transporter le jeune pour se rendre sur le lieu des activités.

Loi RGPD

La famille autorise le service jeunesse à saisir les informations personnelles et médicales du dossier d'inscription.

Dans le cadre de ses missions, la collectivité est habilitée à utiliser le service CDAP de la CAF. Lors de l'inscription, l'agent agréé sera en mesure de consulter les quotients familiaux CAF. En cas de désaccord, il faudra fournir un justificatif CAF, sinon le QF le plus élevé sera appliqué.

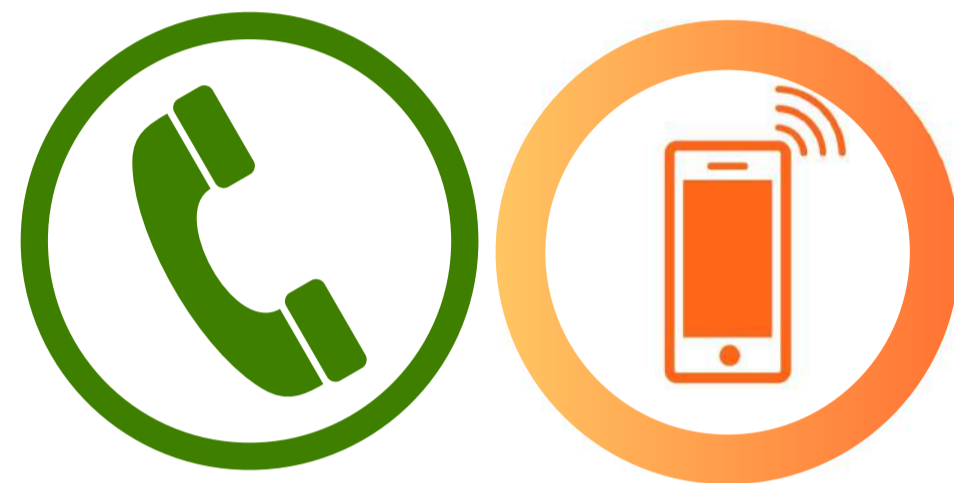
Pour que l'inscription d'un jeune soit valable, ce document doit être lu et accepté par le jeune et son(ses) représentant(s) légal(aux). La signature est obligatoire sur le dossier d'inscription au service jeunesse.





les règles de vie

Les règles suivantes ne sont pas négociables, d'autres règles de vie seront définies avec les jeunes lors de temps d'échanges et seront affichées au PIAJ.



Il est possible d'utiliser le téléphone fixe du PIAJ pour appeler ses parents ou dans le cadre d'un projet. En revanche, les téléphones portables devront être rangés pendant les activités.



Il est interdit de consommer des produits licites ou illicites tels que l'alcool, cannabis, ou autres, à l'intérieur et aux alentours du PIAJ.



La violence physique et verbale est proscrite.



Il est interdit d'apporter des objets dangereux (objets tranchants, pistolet à billes, pétards...).



Pour des raisons sanitaires et de sécurité, les animaux doivent rester à l'extérieur du PIAJ.

LES SANCTIONS

Dans le cas où un jeune manquerait à la discipline et ne respecterait pas ce règlement intérieur, le service jeunesse se réserve le droit de l'exclure temporairement ou définitivement.

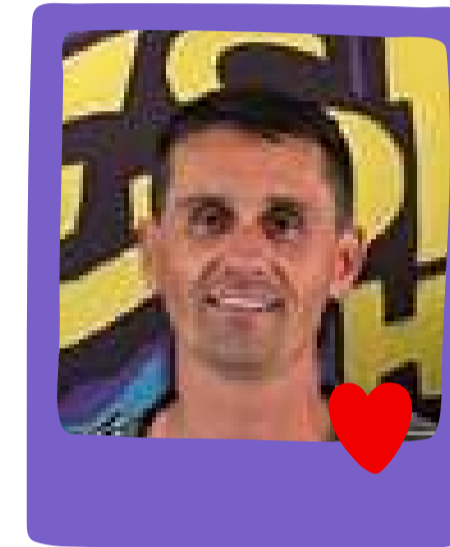
Les parents sont financièrement responsables de toutes détériorations matérielles volontaires et devront rembourser les frais inhérents.

L'ÉQUIPE D'ANIMATION

Le service jeunesse propose des activités ludiques, éducatives et sportives encadrées par une équipe d'animation diplômée composée de deux animateurs permanents des Francas.



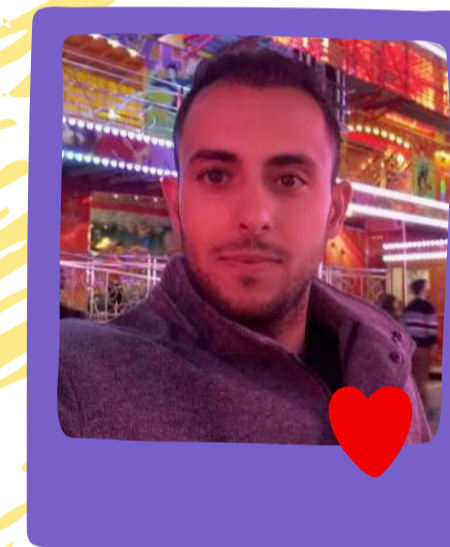
Mouvement d'éducation populaire, la Fédération nationale des Francas est une association complémentaire de l'école, reconnue d'utilité publique et agréée par les ministères de l'Éducation nationale, et par les services de la Jeunesse et des Sports.



Yannick Romero

Coordinateur jeunesse, éducateur de sport

Référent des projets du conseil de vie collégien & lycéen, référent du plan de réussite éducatif en lien avec la direction d'établissement...



Moez Jadlaoui

Animateur jeunesse éducateur de sport

Intervient au foyer socio éducatif du collège, aux écoles, coorganise Uria'jeux avec la ludothèque...

L'équipe est renforcée durant les vacances scolaires et selon les activités par des animateurs-trices vacataires.



Promeneurs du Net

Les animateurs sont également "Promeneurs du Net". Ils sont présents sur internet et notamment sur les réseaux sociaux (Facebook, Instagram...) pour écouter, informer, accompagner, conseiller et prévenir les jeunes.

Une présence éducative sur internet, c'est la mission des Promeneurs du Net.



Compte de Yannick : jeunessmu



Compte de Moez : jeunesse_smu

LE DISPOSITIF

"JEUN'S & MOTIVÉS"



Ce logo vous allez le retrouver un peu partout dans la communication du service jeunesse.

mais que signifie-t-il ?

- Il permet d'identifier tous les temps où les jeunes s'impliquent de manière active dans le projet de la structure. En effet, le rôle des animateurs est d'accompagner les jeunes et permettre davantage de prise d'initiative en contribuant à leur accès à l'autonomie. Ainsi peuvent voir le jour des projets citoyens, culturels, sociaux, sportifs... proposés et pensés par les jeunes. Par exemple, ce logo est présent sur les programmes des vacances car le programme de la semaine est construit avec les jeunes le premier jour de la semaine.
- le dispositif jeun's et motivés incite les jeunes et accompagne techniquement et financièrement dans le montage des projets de départ en autonomie.

"JEUN'S & MOTIVÉS"

Est un espace éducatif proposé par les Francas.

Ce dispositif permet à un groupe d'enfants ou d'adolescents qui a une idée ou un projet collectif, de s'associer sur une durée limitée pour la réalisation de ce projet, qu'il s'agisse de concrétiser une action de solidarité internationale, organiser un temps festif, proposer une manifestation sportive ou organiser un séjour...



C'EST QUAND ?

HORS VACANCES

Le PIAJ est ouvert en accueil libre :

- le mardi de 16h à 18h
- le mercredi de 14h à 18h
- le jeudi de 16h à 18h
- le samedi de 14h à 17h

Les jeunes sont autonomes pour venir et partir seuls du PIAJ. Ils devront toutefois s'inscrire dès leur arrivée sur la feuille de présence et signaler aux animateurs quand ils s'en vont.

VACANCES

Le PIAJ est ouvert en accueil libre ou sur inscription, du lundi au vendredi, de 9h à 18h.

Fermeture pendant les vacances de Noël ainsi que les deux premières semaines du mois d'août.

Les jeunes peuvent apporter leur pique-nique et déjeuner au PIAJ.

La facturation

Deux types de tarifs sont définis suivant le coût et la durée des sorties et des activités. Le tarif est également modulé suivant le quotient familial. La grille tarifaire est votée chaque année par le conseil municipal.

Les familles règlent après chaque vacances à réception de la facture. L'adhésion annuelle apparaîtra sur la première facture.

Les accueils proposés le mardi, le mercredi, le jeudi et le samedi sur Saint Martin d'Uriage sont libres.

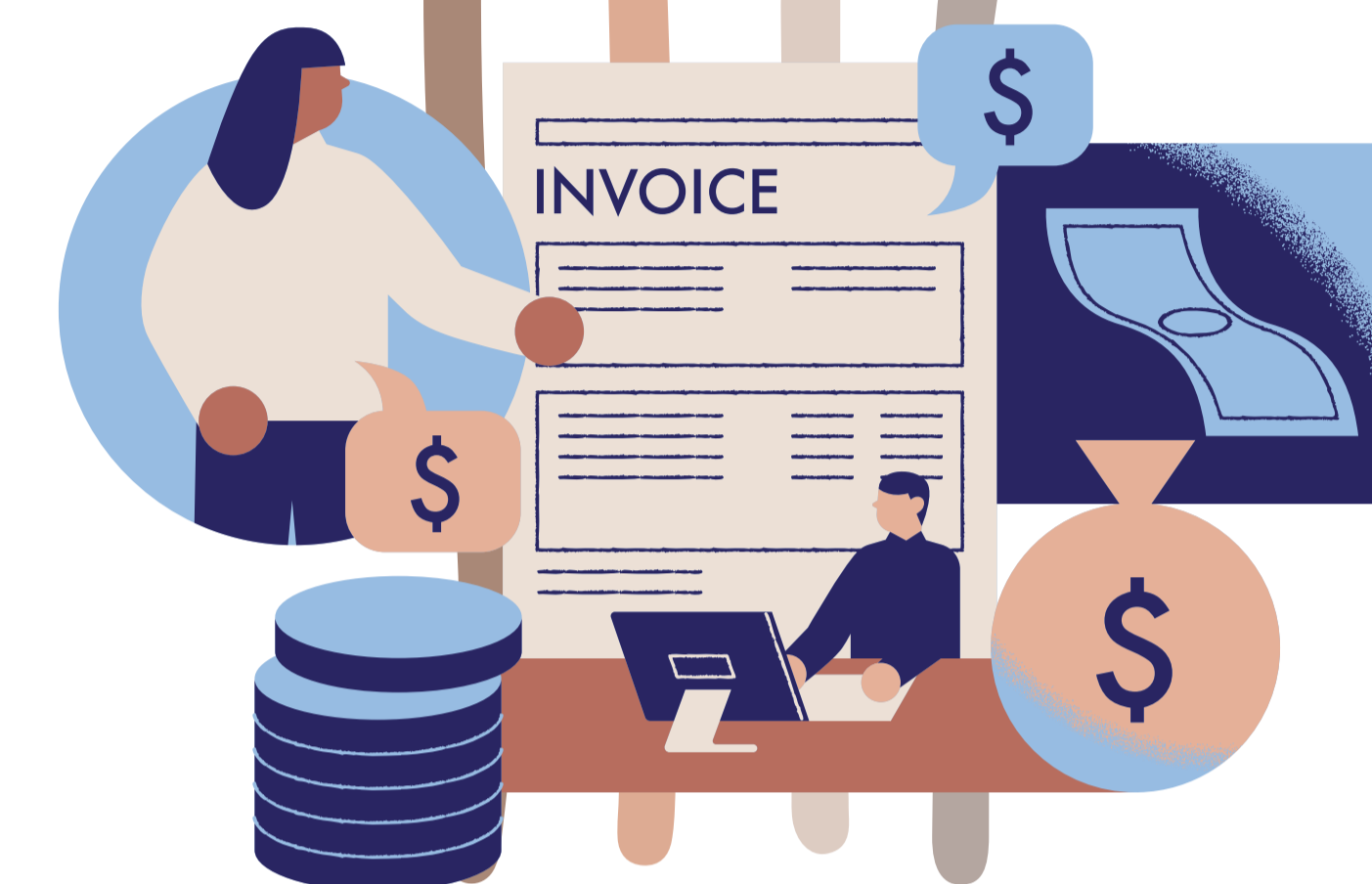
Les moyens de paiement acceptés sont : les chèques (libellés à l'ordre du Trésor Public), les espèces.

POUR CERTAINES ACTIVITES :

Les bons VACAF (uniquement pour certains séjours).

Les paiements par cartes bancaires et chèques vacances ne sont pas acceptés.

Le règlement est à adresser au service jeunesse en mairie. Les familles ont la possibilité de demander une facture acquittée dès l'encaissement de la totalité des activités.



Tarifs 2024/2025

Quotient familial	Demi-journée	Journée	Accueil libre
	Tarif 1	Tarif 2	
	Activité	Activité	
0 à 300	5.56€	8.42€	Gratuit
301 à 530	5,66+(((25,91-5,66)/(2140-301))*(QF famille-301))	8,42+(((39,07-8,42)/(2140-301))*(QF famille-301))	
531 à 760			
761 à 990			
991 à 1220			
1221 à 1450			
1451 à 1680			
1681 à 1910	25.91€	39.07€	
1911 à 2140			
2141 et plus			

exterieur à saint martin d'uriage (+ 15 %)

prochainement : le règlement sera possible en ligne ou en prélèvement automatique



comment s'inscrire?

- Être dans l'année de ses 10 ans
- Compléter un dossier d'inscription et le déposer à la mairie auprès du service jeunesse.
- ⚠ Attention, il doit être complet et à jour
- L'adhésion au PIAJ est de 10,50€ pour l'année scolaire en cours (septembre à fin août).

L'INSCRIPTION AU SERVICE JEUNESSE

Elle donne accès au PIAJ pendant la période scolaire mais également pendant les vacances.

POUR LES VACANCES :

Il est possible de s'inscrire ou de venir en accueil libre. Pour certaines activités (stage de voile, formation PSCI...), il est fortement conseillé de s'inscrire, le nombre de places pouvant être limité. Les permanences d'inscriptions sont précisées lors de la sortie des programmes d'animations, avant chaque période de vacances scolaires.

- Le programme d'activités est construit chaque début de semaine avec les jeunes dans le cadre du dispositif Jeun's & motivés. Il s'inscrit dans le cadre du projet pédagogique de la structure en lien avec le Projet Éducatif De Territoire (PEDT) de la commune.
- Pour les activités payantes, les familles seront sollicitées pour validation. Le programme d'activités sera affiché sur la porte du PIAJ.

Modification ou annulation d'activités

- En dessous de 3 jeunes inscrits pour une activité, celle-ci pourra être annulée ou modifiée sous forme d'accueil au PIAJ.
- Toute modification d'inscription à une activité doit avoir lieu au moins 48 heures à l'avance pour ne pas être facturée à la famille.
- Seuls les motifs d'annulation suivants pourront permettre le remboursement total des activités :

Maladie du jeune empêchant son activité (sur présentation d'un certificat médical) cas de force majeure (avec justificatif).

Les autres cas ne seront pas pris en compte.

Important

Si le jeune doit être renvoyé suite à un non respect du règlement intérieur et/ou à un manquement de la discipline, l'activité ne sera pas remboursée.

Nos actions

École Les Petites Maisons

- Découverte du PIAJ aux CM1/CM2
- Proposer des activités et accompagner les jeunes dans le montage de leurs projets

École Le Pinet

- Proposer des activités et accompagner les jeunes dans le montage de leurs projets
- Être à l'écoute et échanger avec les CM1/CM2 au cours du repas

Collège Le Chamandier à Gières

- Ouvrir une permanence au foyer tous les mardis midi
- Rencontrer les jeunes dans la cour et aux abords du collège
- Échanger avec l'équipe éducative (enseignants, CPE...)
- Collaborer des projets avec le Conseil de Vie Collégienne (CVC)
- Mener un plan de réussite éducatif (PRE) en lien avec des mesures de responsabilisation

Lycée Pablo Neruda à Saint Martin d'Hères

- Former les délégués de classe
- Accompagner les actions du Conseil de Vie Lycéenne (CVL)
- Suivre le Plan de Réussite Éducatif (PRE) en lien avec des mesures de responsabilisation
- Ouvrir une permanence d'échange avec l'équipe pédagogique tous les jeudis midi.

ALLER À LA RENCONTRE DES JEUNES DANS LES HAMEAUX

Les animateurs vont à la rencontre des jeunes dans les hameaux (Villeneuve, Pinet...) pour échanger et discuter de leurs projets. Ils y proposent également des animations de manière ponctuelle.

PRÉVENTION, SANTÉ ET SÉCURITÉ

- Formation premiers secours (PSCI) animée par des sauveteurs secouristes prévention autour de la santé et des conduites à risque (drogue, alcool, sexualité...), en lien avec le planning familial
- Prévention à la sécurité routière avec le permis AM dans le cadre du Plan Départemental d'Action et de Sécurité Routière (PDASR)
- Prévention des risques en montagne

AIDE ET CONSEILS VERS L'EMPLOI

Suivant les besoins des jeunes, les animateurs peuvent apporter une aide ou un conseil pour effectuer les démarches et les méthodes nécessaires pour :

- Aide aux devoirs
- Rechercher un emploi, un job ou une formation, apprendre à rédiger une lettre de motivation ou un CV, Simuler un entretien d'embauche
- S'informer sur les formations qualifiantes (BAFA, PSCI, BSB...)

Depuis de nombreuses années, la mission locale de Saint Martin d'Hères est notre partenaire dans l'accompagnement à la réinsertion des jeunes de notre territoire.

Elle mène chaque année des ateliers autour du droit du travail pour les plus jeunes. Elle participe au montage du projet "coup de pouce orientation" qui a vocation à accompagner les jeunes dans leur démarche d'orientation scolaire ou professionnelle.



URIA'JEUX

Le service jeunesse accompagne un groupe de jeunes dans l'organisation de l'évènement Uria'jeux en partenariat avec la ludothèque.



ACTIVITÉS D'HIVER "DÉCOUVERTE DE LA MONTAGNE ET DE LA NATURE"

Le service jeunesse suggère un pack de 7 mercredis où seront proposées des activités hivernales (ski alpin, randonnée raquettes construction d'igloo) entre janvier et mars.

Mais également des temps de sensibilisation et de prévention (conférence sur les risques en montagne, formation sauvetage avalanche...).



PASS JEUNES CITOYENS

La commune de Saint Martin d'Uriage souhaite valoriser l'engagement des jeunes, en contribuant à la réalisation de leurs projets.

Les actions que la commune souhaite valoriser sont inscrites dans les thèmes suivants : la solidarité, l'environnement, la prévention et le patrimoine. Le jeune se verra alors remettre une aide financière pour son engagement. Cette aide permettra un coup de pouce par exemple pour le financement d'études universitaires, du BAFA, du permis de conduire, ou plus simplement pour acheter des livres, un abonnement à une saison culturelle...



E=mc² DISPOSITIF "JEUNES REMARQUABLES"

Il s'agit d'un soutien de la mairie aux jeunes qui s'engagent. Vous êtes jeune et engagé(e) depuis longtemps, de façon remarquable, dans une forme artistique ou culturelle, une activité sportive, une cause écologique, une cause solidaire ou humanitaire...

Vous avez ponctuellement besoin d'un soutien (humain, financier, institutionnel, logistique...) pour mener à bien votre projet ? Racontez-nous votre histoire, votre parcours, vos ambitions. Expliquez-nous de quoi vous avez besoin !

